

Les régimes politiques de la France depuis 1789
L'administration des Communes – Maires de Bazoches-les-Gallerandes

Nomination des Maires	Régimes politiques
<i>10 août 1792 : chute de la Royauté</i>	Listes des Elus : noms, dates début et fin de mandat <i>Révolution française, 1^{ère} République, Directoire</i>
<p>Les agents municipaux (maires) : élus au suffrage universel pour 2 ans, et rééligibles, par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune. Sont éligibles ceux qui paient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.</p>	<p>DENIZET Jacques Philippe 18 décembre 1792 – avant août 1800</p> <p>ROUSSEAU Etienne François Elu avant le 6 nivôse An IV /27 décembre 1795 →germinal An VI / fin mars 1798</p> <p>CHALLINE Etienne Alexis Ag. municipal élu et nommé le 10 germinal An VI / mars 1796 → Avant Fructidor An VIII / août 1800</p>
<i>18 mai 1804 – 1^{er} Empire, proclamation de Napoléon Bonaparte empereur des Français</i>	<i>Consulat, 1^{er} Empire, Restauration, Monarchie de juillet</i>
<p>Depuis la constitution du 22 brumaire An VIII (13 décembre 1799) les maires des communes de moins de 5 000 habitants sont nommés par les préfets. A compter du 2 pluviôse An IX (22 janvier 1801), le maire est chargé seul de l'administration de sa commune, pouvoir</p>	<p>HOUDAS Jean René Elu maire le 18 décembre 1792 Fin du mandat de maire par décès le 19 mai 1805</p> <p>SAGOT Jean François Elu le 7 thermidor An XIII (26 juillet 1805) Fin du mandat de maire en janvier 1808</p> <p>BRU Jean Pierre</p>

absolu qu'il exercera jusqu'en 1867. Il ne consulte ses conseillers que s'il le juge utile.

La Restauration

La monarchie est rétablie après l'abdication le 4 avril 1814 de Napoléon 1^{er}. La Restauration instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux.

1830-1848 : la monarchie de juillet

Après 1831, les **maires** sont nommés par le préfet et les **conseillers municipaux** sont élus pour 6 ans.

Elu le 4 février 1808 par arrêté préfectoral
Fin du mandat en 1810

FANON Jean François

Maire de 1810 à 1814

Sera réélu maire début 1816 jusqu'en début de 1826

FILLION Etienne

Elu maire le 19 avril 1814

Fin du mandat : 11 juin 1815

LASNE Charles Marie Denis

Maire de juin 1815 à janvier 1816

FANON Jean François

Maire début 1816

Fin du mandat en 1826

LELUC Joseph Amable

Début 1826 jusqu'en octobre 1831

COUTEAU François Barthélémy

Maire en octobre 1830 jusqu'en 1842

ROUSSEAU Jean

Maire fin 1842 jusqu'au début 1845 (démission)

Seconde République

Du 24 février 1848, date de la proclamation provisoire de la République à Paris, jusqu'à la proclamation de Napoléon III comme empereur le 2 décembre 1852

Louis Napoléon Bonaparte 1^{er} Président de la République. Les **maires** des communes de moins de 6 000 habitants sont élus par le **conseil municipal**.

Coup d'état du 2 décembre 1851

Régime bonapartiste de l'Empereur Napoléon III à partir de 1852 jusqu'à la défaite de Sedan le 4 septembre 1870.

Les **maires** sont nommés par le Préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants et pour 5 ans à partir de 1855.

BEAUFORT Jean Isidore

Maire installé au début 1845 suite à la démission du maire précédent jusqu'en 1853

1^{er} membre du conseil municipal du 1^{er} avril 1855 au 8 mai 1855 Maire en exercice décédé

Second Empire

SAGOT Pierre Denis

1853-1853

LEGENDRE Charles Narcisse

Elu en octobre 1853

Empêché av. le 9 mars - décédé le 17 mars 1855 à Orléans

BEAUFORT Jean Isidore

Maire provisoire du 2 au 17 juin 1855

FORTIER François Désiré

De juillet 1855 à début février 1856

POUPARD Gabriel Georges Clovis

De février 1856 à septembre 1865

LEGENDRE Narcisse Désiré

De septembre 1865 à juillet 1870

La IIIe République

La III^e République, proclamée à Paris le 4 septembre 1870, par Léon GAMBETTA, est le régime républicain en vigueur en France de septembre 1870 à juillet 1940, soit pendant 70 ans, le premier à s'imposer en France dans la durée depuis 1789.

Malgré la déchéance de Napoléon III, le système napoléonien est conservé avec quelques modifications opportunistes. Les **maires** sont élus par le **conseil municipal**, sauf pour les chefs-lieux (cantons et départements), et les villes de plus de 20 000 habitants.

QUILLERIER Etienne

Maire provisoire d'août 1870 à septembre 1870

La IIIe République

MOIGNEU Amable

De septembre 1870 à juin 1871

QUILLERIER Etienne

1^{er} conseiller municipal, maire provisoire de juillet à août/septembre 1871

POUPARD Gabriel Clovis

A déjà été maire de BLG de 1856 à 1865

D'octobre 1871 à septembre 1876

DEPALLIER Etienne Eustache

D'octobre 1876 à janvier 1878

MALON Jules Médéric

Était conseiller municipal sous le maire précédent DEPALLIER Etienne et, à plusieurs reprises, a fait fonction de maire et d'officier de l'état civil.

Maire de janvier 1879 à fin 1880

BEAUFORT Allyre Isidore

Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale

Précisant le fonctionnement des communes françaises, c'est une des lois fondatrices de la République française. Elle est à ce titre considérée comme l'une des premières lois de décentralisation. Elle est toujours en vigueur. Elle régit le principe de l'élection du **maire** et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune. Le mandat est fixé à 4 ans. Le **conseil municipal** règle, par ses délibérations, les affaires de la commune. " Il exprime le principe, aujourd'hui constitutionnel, de la libre administration des collectivités ...

1907 : la majorité est fixée à 21 ans.

Fils de Jean Isidore BEAUFORT, maire en 1855
Maire de 1880 à 1889 (maire révoqué)

SERGENT François Désiré Ciril
D'août 1889 à début 1900

DURAND Désiré
Juin 1900 au 9 novembre 1903

SERGENT Désiré
10 novembre 1903 à mai 1904

ROUSSEAU Amable
15 mai 1904 - ... 1908

CUSSAC Clovis
17 mai 1908-1919

PIGE Henri
27 juillet 1919 mais réserve son acceptation, signe alors

10 avril 1929

La durée du mandat du maire auparavant fixée à 4 ans est modifiée et portée à 6 ans

L'Etat français 1940-1946

Après l'armistice du 22 juin 1940, les deux Chambres, réunies en Parlement à Vichy, donnent au maréchal Pétain les pleins pouvoirs pour doter la France d'une nouvelle Constitution.

Sous Vichy, les **maires** des communes de moins de 2 000 habitants sont élus par le **conseil municipal**. De 2 000 à 10 000 habitants, c'est le préfet qui nomme.

conseiller municipal délégué
10 décembre 1919 élu maire

GIRARD Edouard
28 mai 1925 au 17 juin 1926

PIGE Henri
26 septembre 1926 au 14 février 1929

HAY Charles
23 mai 1929 au 31 décembre 1944

VIRON Eugène
élu le 9 février 1945
décédé entre le 19 août 1945

LE MAIRE Jean Charles
25 octobre 1945 au 31 octobre 1947

Constitution de la IVe République 1946

La IVe République, régime républicain institué après la période du Gouvernement Provisoire de la République Française, est en vigueur en France du 27 octobre 1946 au 4 octobre 1958.

Grande instabilité gouvernementale.

Constitution de la Ve République 4 octobre 1958

1974 : la majorité est fixée à 18 ans.

HOUDY René

**élu le 5 novembre 1947 - réélu le 18 septembre 1953
au 20 mars 1959**

VIRON Joseph

20 mars 1959 au 26 mars 1971